

**Séance du mardi 5 février 2019 à 20h30
Mairie – salle du Conseil**

PROCES-VERBAL

Présidence :	Mme Carol	BORLOZ-NEUFFER	
Présents :	M. Michel	BASSE	
	Mme Cristina	DELLAMULA	
	M. Christophe	FAVRE	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Bastien	GUEX	
	Mme Karen	GUINAND	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Marie-France	MUTILLOD	
	Mme Fabienne	PITTELOUD	
	M. Georges	RYCHNER	
	M. Joël	SCHMULOWITZ	
	Mme Elisabeth	STALDER	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI-BOSKOV	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Wolfgang	HONEGGER	Maire
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
	M. Michel	STALDER	Adjoint
Excusés :	M. Noun Jacques	SANOU	

◆ ◆ ◆

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport de la commission des Finances
5. Crédit d'investissement pour une indemnisation égale à la valeur intrinsèque des bâtiments du Creux de Genthod sis sur la parcelle n° 884 de CHF 3'540'000.- (délibération)
6. Adhésion de la Commune de Genthod à la Fondation intercommunale de Pré-Bois à hauteur de CHF 1'234'498.- (délibération)
7. Octroi d'un prêt pour le Temple de Genthod de CHF 104'000.- (délibération)
8. Propositions de la Mairie
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers
11. Huis clos (naturalisations)

◆ ◆ ◆

Mme BORLOZ, présidente, ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée et le public nombreux venu assister aux débats. Avant d'aborder l'ordre du jour, elle cède la parole à la présidente de la commission des Finances, qui a demandé à s'exprimer avant le traitement du point 5 « Crédit d'investissement pour une indemnisation égale à la valeur intrinsèque des bâtiments du Creux de Genthod sis sur la parcelle n° 884 de CHF 3'540'000.- (délibération) ».

Mme MUTILLOD s'exprime comme suit :

« Je voudrais vous informer qu'en effet, la commission des Finances prévue le 4 février a dû être reportée, ceci faute d'avoir reçu à temps certains documents et compléments d'informations demandés lors de notre séance des finances du 29 janvier dernier. De ce fait, la commission n'a pas pu émettre le préavis indispensable au vote de la délibération portant sur le crédit d'investissement pour une indemnisation des bâtiments du Creux-de-Genthod.

Sachez que je regrette cette situation, indépendante de ma bonne volonté, tout en espérant que la Mairie solutionnera rapidement ce problème.

Par conséquent, les membres de la commission des Finances vous invitent à accepter le report de ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Une commission des Finances aura lieu le 11 février. »

La Présidente soumet au vote « l'abrogation » du point 5 de l'ordre du jour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour et 1 abstention

de retirer le point 5 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2018

Mme STALDER demande de modifier le texte, p. 384, §3, comme suit : « ... par les nos ancêtres... ».

Mme VIZCAINO demande de modifier le texte, p. 387, troisième § avant la fin de la page, comme suit : « ... sur le plan directeur... ».

Il n'y a pas d'autre remarque sur ce procès-verbal.

**Le procès-verbal du 4 décembre 2018 ainsi modifié
est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention.**

M. GUEx demande la parole. Il présente ses excuses aux membres du public qui se sont déplacés pour entendre les échanges sur le point 5 de l'ordre du jour. La commission des Finances n'ayant pas reçu les documents nécessaires pour prendre position, elle a en effet préféré reporter sa décision.

La Présidente estime que Mme MUTILLOD a été suffisamment claire sur ce point. M. GUEx explique que son intervention visait aussi à permettre au public de quitter la salle s'il le souhaite.

La Présidente annonce que la séance est suspendue quelques minutes pour permettre au public qui le souhaite de quitter la salle.

[La majorité des membres du public quittent la salle.]

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente transmet les communications du Conseil municipal.

Décision de subvention par l'ACG

La décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) relative à une subvention d'investissement complémentaire de CHF 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre prélevé sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal est soumise au droit d'opposition des conseillers municipaux.

Union des polices municipales genevoises

L'UPMG a émis, conjointement avec le SPMG, un communiqué de presse suite aux événements récents endurés par des agents du corps de police municipale de Plan-les-Ouates. L'UPMG demande de bien vouloir diffuser le communiqué au Conseil municipal. La Présidente demande qu'il soit joint au procès-verbal.

Restaurant du Creux-de-Genthod

Le gérant du restaurant a adressé un courrier au Conseil municipal. Il traite de problématiques gérées par l'Exécutif, qui s'en est saisi.

Proposition pour les terrains sous droit de superficie au Creux-du-Genthod

Une proposition a été reçue et sera traitée lors de la prochaine séance de la commission des Finances, le 11 février.

Circulation sur la route de Rennex à la hauteur du giratoire

Une habitante de Genthod attire l'attention du Conseil municipal sur l'absence de contrôle de la circulation sur la route de Rennex, en particulier au niveau du giratoire, et où de nombreux véhicules d'autres cantons et internationaux passent malgré l'interdiction. Cette habitante souhaiterait que des contrôles soient effectués.

3. Communications de la Mairie

➤ M. HONEGGER

• **Plaintes au sujet de la circulation sur la route de Rennex**

De nombreuses plaintes ont été reçues au sujet de la circulation, interdite sur cette route aux heures de pointe. La Commune a demandé au Canton d'interdire la circulation en direction du village aux heures de pointe uniquement. M. HONEGGER rappelle que le Canton est seul compétent pour intervenir, et que la voie partant du giratoire en direction du village est sise sur le territoire de Bellevue. Les moyens d'action de la Commune sont donc limités.

• **Aménagement cyclable aux routes de Lausanne et du Saugy**

Le Canton a pris note du vote, le 4 décembre dernier, de la motion du GIG relative aux aménagements cyclables sur la route de Lausanne. Ses points 3 et 4 seront analysés dans le cadre du projet de requalification de la route de Lausanne sur le tronçon Bellevue-Genthod. Ses points 1, 2, 5 et 6, qui visent un passage piéton dans l'axe du passage inférieur en prolongement du chemin de la Grande-Vigne, une piste cyclable bi-directionnelle entre Bellevue et Versoix, et un nouveau trottoir le long de la route du Saugy, seront examinés par le Département quant à leur faisabilité et à la fixation des priorités dans la planification cantonale.

➤ M. STALDER

• **Concours pour le nom du centre communal**

Les propositions suivantes ont été retenues mais encore non départagées par la commission : « Terminal 4 » (Michel Zumstein) et « Décaèdre » (Mark Williams).

- **Tableaux numériques à l'école de Genthod**

Les six classes de l'école seront équipées dès après les vacances de février de tableaux numériques et beamers. Quatre tableaux traditionnels seront modifiés, et les autres remplacés.

- **Certification Fourchette verte**

Le restaurant scolaire a reçu la certification du label. L'organisation d'une petite fête pour l'occasion est à l'étude.

- **M. BAUMGARTNER**

- **Travaux de maintenance CFF**

Un meulage des rails à grande vitesse sera effectué de Lausanne à Genève-Aéroport entre les 17 et 22 février, et entre les 24 et 27 février. Cette opération génère un bruit important et de nombreuses étincelles, qui en l'absence d'information peuvent conduire à penser que le train est défilant.

- **Test national des moyens d'alarme pour la PC**

Il aura lieu le mercredi 6 février dès 13h30.

- **Analyse des chênes sur le chemin des Chênes et la route de Valavran, élargissement de la route de Valavran, et suppression de l'éclairage public et entretien des chênes**

En date du 8 mai 2018, l'Exécutif a confié l'exécution de l'analyse des chênes sur les cheminements piétonniers du chemin des Chênes et de la route de Valavran à l'entreprise Les Artisans de l'Arbre.

L'analyse complète portant sur 51 chênes a été rendue par l'entreprise dans le courant de l'automne 2018.

Le dossier a été étudié avec beaucoup d'intérêt par nos soins et a nécessité divers rendez-vous sur le site avec M. David Bianchi, technicien des arbres isolés, les Services industriels de Genève (SIG), notre ingénieur M. Moshen Allouchi du bureau Buffet Boymond, et les Artisans de l'Arbre. Les meilleures solutions ont été abordées.

En parallèle, les lignes Z et V des Transports publics genevois (TPG) passent sur la route de Valavran depuis le 9 décembre 2018. Cela représente plus de 80 bus par jour, et il est impératif de sécuriser la route en élargissant cette dernière. Dès lors, la Mairie a pris contact avec M. Allouchi et M. Bianchi pour permettre de trouver des solutions efficaces tant pour la sécurité des usagers que pour la sauvegarde des chênes. Il nous faudra donc élargir du côté du cheminement afin de pouvoir croiser de manière plus aisée.

En accord avec les SIG, l'éclairage public hors sol sera enlevé et modifié aux passages piétons, toujours dans un souci de sécurité. Les candélabres sur le cheminement seront évidemment conservés.

Le dossier complet, plan financier inclus, sera transmis aux commissions ad hoc dès réception, et la requête en demande d'élargissement et d'abattage sera transmise au Département selon les directives de ce dernier.

En ce qui concerne le cheminement piétonnier du chemin des Chênes, Les Artisans de l'Arbre ont commencé à élaguer les arbres se trouvant sur le haut de la parcelle le lundi 4 février. La suite des travaux sera effectuée dès le 25 février, et ceci avant la réouverture du chemin des Chênes. Les arbres sont plus menaçants et doivent être élagués avant le réveil de ces derniers.

Une information sera affichée dans les panneaux d'affichage, le site internet et la page facebook de la Commune dès demain.

Les personnes souhaitant de plus amples renseignements pourront sans autre s'adresser au secrétariat. Sandra se tient à l'entière disposition des présidents de la commission de l'Environnement ainsi que de la commission de la Sécurité pour expliquer les dossiers en détails.

Nous en sommes pour le reste au stade de l'information en ce qui concerne les travaux de la route de Valavran et vous tiendrons informés du suivi en tout temps.

4. Rapport de la commission des Finances

Mme MUTILLOD, présidente de la commission des Finances, donne lecture de son rapport :

« La commission des Finances s'est réunie à quatre reprises depuis la rentrée 2018.

Lors de la séance du 11 septembre, elle s'est penchée sur la construction des collecteurs au chemin des Chênes pour le futur centre de voirie. Les travaux seront financés principalement par le FIA, les derniers 20 mètres de raccordement étant à la charge de la Commune soit environ CHF 15'000.-. Il convient de noter que des économies de l'ordre de CHF 350'000.- seront réalisées sur le budget du centre de voirie. En conclusion, une baisse des frais sera réalisée grâce au financement par le FIA. L'estimation dans le budget du centre de voirie était de CHF 310'000.- pour les travaux et CHF 37'000.- pour les honoraires. La commission a adopté à l'unanimité le plan financier.

La commission s'est également penchée sur le remplacement éventuel des tulipiers dans le préau de l'école, qui a été renvoyé en commission de l'Environnement pour consultation.

La question de la péréquation intercommunale a aussi fait l'objet de discussions plus approfondies.

Lors de la séance du 30 octobre, M. HONEGGER a présenté en détail la version finale du budget 2019 intégrant les décisions prises par les différentes commissions. La commission des Finances a voté à l'unanimité un préavis favorable à l'approbation du budget 2019 avec les modifications demandées.

Lors de la séance du 20 novembre, elle s'est penchée sur le crédit d'investissement « route de Malagny 4 ». M. FAVRE a présenté en détail le projet. Le chantier devrait démarrer le 3 juin 2019 pour une durée de quinze mois. La commission a donné un préavis favorable.

Lors de la séance du 17 décembre, la commission a étudié l'impact pour Genthod de la réforme fiscale des entreprises (RFFA). Les recettes d'impôts provenant de personnes morales (entreprises) se sont élevées à CHF 768'316.- en moyenne pour la période 2012-2016. Avec la réforme fiscale prévue, l'impact négatif sur les finances communales est estimé à CHF 518'487.-, soit une baisse d'environ 5% des revenus d'impôts totaux (env. 10 millions).

Au vu de l'étroitesse de l'assiette fiscale de la Commune, la commission des Finances estime qu'il est important d'engager une réflexion par rapport à d'éventuels déclassements de terrains qui pourraient permettre de faire venir de nouvelles entreprises. Par ailleurs, suite à la liquidation du fonds de bienfaisance, la commission a proposé de réfléchir à une autre utilisation éventuelle de ce fonds.

En conclusion, la commission des Finances se félicite des résultats positifs de l'année 2018. Toutefois, la vigilance reste de mise et il s'agira de poursuivre notre action pour maintenir des finances saines tout en maintenant la qualité des prestations.

Je voudrais saisir cette occasion afin de remercier les membres de l'Exécutif et ses collaborateurs, et tout spécialement les membres de la commission des Finances, pour cette année rebondissante en événements, pour leur soutien et leur aimable collaboration. »

5. Crédit d'investissement pour une indemnisation égale à la valeur intrinsèque des bâtiments du Creux de Genthod sis sur la parcelle n° 884 de CHF 3'540'000.- (délibération)

Ce point est annulé.

6. Adhésion de la Commune de Genthod à la Fondation intercommunale de Pré-Bois à hauteur de CHF 1'234'498.- (délibération)

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

M. RYCHNER s'exprime au nom du PLR :

« Le PLR de Genthod a jusqu'à présent toujours été favorable à des investissements financiers importants pour des lieux d'activités sportives. Il a soutenu tant les infrastructures de sa commune (salle de sport polyvalente avec un magnifique mur de grimpe, terrains de tennis, terrains de basket et dernièrement les Bains du Saugy), que des infrastructures intercommunales avec les communes voisines ou proches de nos habitants (le centre sportif de la Vigne-Blanche à Bellevue et le stade Marc-Burdet à Collex-Bossy).

En ce qui concerne le projet de piscine de Pré-Bois sur la commune de Meyrin, le PLR de Genthod tient néanmoins à faire les observations suivantes.

Genthod a déjà investi dans les Bains du Saugy afin d'encourager les activités aquatiques. Les écoles ne sont malheureusement même pas prioritaires dans ce projet de Meyrin. Une piscine dans une région déjà engorgée, entre autres par la proximité de l'aéroport, un emplacement éloigné de Genthod, un billet d'entrée estimé à CHF 10.- par personne, un coût additionnel de transport en commun ou de stationnement, quel nombre d'habitants ou de familles de Genthod fera régulièrement le déplacement jusqu'à Meyrin ? Les rentrées financières de la piscine paraissent surévaluées et les coûts sous-évalués.

Une adhésion de notre Commune correspond à un engagement sur 30 ans au minimum, soit au moins jusqu'au 31 décembre 2053 selon la délibération. Il n'y a pas de modalité pour le retrait d'une commune qui accepterait cette délibération. La clé de répartition, très défavorable financièrement pour Genthod, est quasi figée ; les statuts demandant l'unanimité des communes pour la modifier. La clé de répartition utilisée se réfère en partie à la capacité financière des communes. Cette péréquation « thématique » se superpose à la nouvelle péréquation intercommunale, qui pèse déjà quelques 7 millions cette année pour Genthod. Elle pourrait de plus créer un précédent et finir par limiter drastiquement toute marge de manœuvre de la Commune. Et quid de la base légale, voire des implications légales ?

Ramenée au coût par habitant de chacune des douze communes, la charge de Genthod se révèle être la plus élevée. La charge par Gentousien se montera environ à une fois et demie celle d'un habitant de Bellevue ou Pregny-Chambésy, deux fois celle du Grand-Saconnex, plus de deux fois et demi celle de Vernier, quatre fois et demie celle de Versoix, plus de cinq fois et demie celle de Collex-Bossy, et plus de six fois celle de Dardagny. Cette dernière observation, le fait que la clé de répartition est statutairement quasi « inmodifiable » hormis la cosmétique liée aux variations de population, la « capacité financière » déjà plafonnée pour Genthod, donc figée durant encore de nombreuses années, rendent cette adhésion de notre Commune rédhitoire.

Et, finalement, nous savons déjà que deux communes sur les onze sollicitées par Meyrin ont exprimé leur refus de cette même délibération. Les montants financiers et coefficients liés à ce projet doivent par conséquent être revus à la hausse.

Pour toutes ces raisons, qui ne sont certainement pas exhaustives, le PLR de Genthod n'est pas favorable à la participation de notre Commune à la création de cette fondation, et s'y opposera donc lors du vote de la délibération. »

Mme GUINAND exprime la position du GIG :

« Le besoin de piscine couverte sur la rive droite est réel. Les pratiquants de ce sport très populaire qu'est la natation savent que les couloirs des bassins existants sont pris d'assaut. Des parents d'élèves de Genthod déplorent que leurs enfants ne bénéficient que du strict minimum prévu par le DIP en matière de natation – à savoir un total de cinq cours seulement durant les huit années passées à l'école primaire – et ce notamment faute de disponibilité dans les piscines couvertes existantes.

Depuis 20 ans, tous les projets de piscine aux dimensions olympiques dans notre région ont échoué. Celui qui est proposé aujourd'hui bénéficie aux yeux du GIG d'une constellation très favorable. Sa localisation centrale permettra de bien desservir l'ensemble de la population de la rive droite, avec un accès aisé en transports publics. Le montant de l'investissement est limité par la mise à disposition du terrain par l'Exécutif cantonal et par l'implication de partenaires privés. La clé de répartition des frais de fonctionnement entre communes est fondée, tenant compte à la fois de la population desdites communes, de leur éloignement géographique et de leur capacité financière.

Ce type de collaborations, tant entre communes qu'entre secteurs public et privé, nous semble vraiment la voie de l'avenir pour financer des projets infrastructurels de taille – à l'heure où l'endettement public est devenu un problème généralisé – Genthod étant une heureuse exception.

Nous notons que les modalités de financement de la Fondation intercommunale de Pré-Bois pourront encore être débattues. Renseignements pris par le GIG auprès de M. Jean-Marc DEVAUD, conseiller administratif à Meyrin et meneur de ce projet, la possibilité pour la Commune de Genthod d'octroyer un prêt à la Fondation (plutôt que de cautionner partie de l'emprunt contracté auprès d'un établissement financier) pourrait permettre de réduire la charge d'intérêts. Aussi, le GIG est-il disposé à réfléchir au mode de financement qui soit le plus en adéquation avec la situation financière de notre commune.

Au nom de la solidarité entre communes, de la responsabilité vis-à-vis des générations futures et de considérations de santé publique, le GIG a donc décidé d'apporter son soutien à ce projet. »

Mme VEGEZZI exprime finalement la position du PDC :

« Le PDC Genthod est favorable à l'adhésion de la Commune de Genthod à la Fondation intercommunale de Pré-Bois. Nous considérons que c'est un projet très intéressant. Nous pensons que pour un tel projet, surtout sur la rive droite, les conditions proposées sont favorables. Nous pensons également qu'il ne nous appartient pas de juger si la population ira ou non à la piscine. Il serait triste et regrettable que nous ne participions pas à ce projet. »

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Adhésion de la Commune de Genthod
à la Fondation intercommunale de Pré-Bois**

Vu le rapport fédéral « SPORT SUISSE 2014 » déterminant la natation comme le troisième sport le plus pratiqué en Suisse ;

vu l'étude réalisée par le Canton de Genève confirmant les conclusions du rapport fédéral en plaçant la natation en 2^{ème} sport le plus pratiqué à Genève ;

vu les divers travaux en commission des sports de l'ACG depuis 2011 soutenant le besoin majeur de réaliser une piscine aux dimensions olympiques sur la rive droite du canton ;

vu l'intérêt reconnu de ces besoins par l'ensemble des communes genevoises et en particulier celles de la rive droite d'investir dans la construction d'une telle infrastructure ;

vu l'intégration d'un projet d'une piscine couverte avec bassin de 50m (localisation rive droite) figurant sur la fiche A13 du plan directeur cantonal 2030 ;

vu l'adoption par le Grand Conseil de la motion M2415 invitant le Conseil d'Etat à soutenir la construction d'une piscine olympique couverte dans le secteur de Pré-Bois par le biais de la constitution d'un droit de superficie pour les terrains propriété de l'Etat qui a été renvoyée au Conseil d'Etat ;

vu la réponse du Conseil d'Etat à cette motion (M2415-A) dans laquelle l'Exécutif cantonal conclut « tout en relevant qu'il s'agit d'un projet de piscine intercommunal et dans la mesure où lesdites communes libèrent le crédit d'investissement et s'engagent à couvrir les coûts de fonctionnement de la piscine, le Conseil d'Etat est prêt à soutenir l'octroi d'un droit de superficie » ;

vu la pré-étude déterminant l'emplacement du quartier de Pré-Bois comme stratégique pour la réalisation d'une telle infrastructure, compte tenu de sa position idéale au cœur de la rive droite ;

vu l'intérêt des promoteurs de ce quartier d'intégrer un tel ouvrage au sein du développement futur de l'urbanisation de Pré-Bois ;

vu l'implication financière des promoteurs s'engageant à financer une partie des coûts annuels d'exploitation de la piscine, jusqu'à un maximum de CHF 800'000.- et ce durant 30 ans, sur la base de négociations qui sont en bon état d'avancement ;

vu le projet de réalisation de cette piscine couverte aux dimensions olympiques prévoyant un bassin de 21m x 50m (8 lignes d'eau), modulable en 2 demi-bassins de 21m x 25m avec fond mobile sur l'une des surfaces de 25m, et d'une pataugeoire de 100m² ;

vu les nombreuses discussions intervenues entre les communes de la rive droite en vue de la création d'une fondation de droit public pour construire et gérer des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, selon le projet de statuts élaboré ;

vu les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis sur la base, notamment, de la population, de la capacité financière et sur l'éloignement du territoire de chaque commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation ;

vu le tableau de répartition des coûts d'investissement et de fonctionnement élaboré ;

vu le rapport de la commission Finances - Culture, Sports et Loisirs du 8 janvier 2019 ;

conformément aux art. 30, al. 1, let. g et t, et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
à la majorité qualifiée
D'ACCEPTER**

par 10 voix pour et 6 voix contre

1. *De créer une fondation de droit public sous le nom de « Fondation intercommunale de Pré-Bois », ayant pour but de construire, d'acquérir, de gérer et d'exploiter pour le compte des communes, de mettre ou d'aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, permettant la pratique du sport.*
2. *D'adopter ses statuts, version au 23 octobre 2018, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
3. *D'approuver les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis, soit notamment la population, la capacité financière et l'éloignement du territoire de chaque commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation.*
4. *De demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil.*
5. *De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible).*
6. *D'autoriser la Fondation intercommunale de Pré-Bois à contracter un emprunt auprès d'un établissement financier, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, à concurrence d'un montant de CHF 22'000'000.-, en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale.*

7. *D'autoriser l'Exécutif à accorder le cautionnement de la Commune de Genthod à hauteur de CHF 1'234'498.-, soit 5.6% de l'emprunt de CHF 22'000'000.- contracté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053.*
8. *De demander à l'Exécutif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif.*
9. *D'indiquer ce cautionnement dans les annexes des comptes de la Commune de Genthod.*
10. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy, Russin, Satigny, Vernier, Versoix.*

7. Octroi d'un prêt pour le Temple de Genthod de CHF 104'000.- (délibération)

La Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point.

M. HONEGGER explique qu'il s'agit d'un prêt-relais permettant de payer les entreprises qui ont œuvré à la rénovation du temple dans l'attente des subventions promises et accordées. L'Exécutif est convaincu que le prêt sera remboursé avant fin 2019.

Mme STALDER s'exprime au nom du PLR :

« J'aimerais vous dire que je suis ravie de voir notre temple revivre à nouveau après plus d'un an de travaux de rénovation. Le résultat est simplement magnifique et confère une nouvelle jeunesse au centre de notre village bien-aimé. A vrai dire, je suis d'autant plus touchée que les deux érables malades ayant été abattus, ceux-ci ont été remplacés par deux arbres de Judée. C'est tout simplement magique !

Ceci dit, nous sommes appelés à nous prononcer ce soir sur un prêt permettant à l'Eglise de faire face à ses engagements financiers en attendant de recevoir les subventions qui tardent quelque peu à venir. Il est prévu que ce prêt sera remboursé au plus tard en 2021.

Le PLR vous invite dès lors à réserver un accueil favorable à cette demande, qui sera le bienvenu auprès de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907. »

Mme UDRY est, de même, « tout à fait ravie que l'on rénove ce temple qui est absolument magnifique. » Toutefois, et comme elle l'a mentionné plusieurs fois, elle trouve qu'en tant que collectivité laïque, « on commence à avoir beaucoup de liens avec l'Eglise » et rappelle qu'un prêt gratuit à une association idéale devrait aussi pouvoir être consenti à d'autres. Elle s'interroge donc sur le bien-fondé d'un prêt communal à l'Eglise.

Personne d'autre ne demandant la parole, la Présidente donne lecture du projet de délibération.

Octroi d'un prêt pour le Temple de Genthod

Vu les travaux importants réalisés sur le Temple de Genthod par la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 et les difficultés de trésorerie rencontrées pour le financement de ces travaux ;

vu la proposition d'avance de trésorerie faite par la Commune et le courrier de M. Alexandre Agad, président de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, reçu par la Commune le 15 novembre 2018 ;

vu la convention de prêt rédigée par la Mairie ;

vu le préavis favorable de la commission des Finances dans sa séance du 29 janvier 2019 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e et g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour et 2 voix contre

1. *D'octroyer un prêt de CHF 104'000.- sans intérêt, à la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, remboursable au plus tard en l'année 2021.*
2. *D'ouvrir un crédit de CHF 104'000.- au Maire destiné au versement de ce prêt.*
3. *De conditionner le versement du prêt à la signature préalable par le Maire de la convention de modalités de prêt et de contre-prestations liant la Commune et la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907.*
4. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, nature 546, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, nature 1446.*
5. *De comptabiliser le remboursement en recettes d'investissement, nature 646, puis de le porter en diminution de l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
6. *De charger le Maire de signer la convention de prêt.*

La Présidente partage son doute sur le bien-fondé de la désignation de ce prêt comme un crédit d'investissement comptabilisé comme patrimoine administratif. M. STALDER indique qu'au besoin le Service de surveillance des communes modifiera le texte de la délibération.

8. Proposition de la Mairie

M. STALDER se lève pour présenter le tableau numérique, très grand, qui a été installé en fond de salle pour projeter les documents de travail, également à l'attention du public. Dans la mesure du possible, tous les documents traités en séance seront projetés sur ce nouvel outil. Les procès-verbaux notamment pourraient y être visualisés avant leur correction et approbation. Mme MUTILLOD et la Présidente expriment leur appréciation.

9. Propositions individuelles et questions

Travaux de maintenance CFF

Mme PITTELOUD demande si une information idoine a été communiquée aux communiens, tout du moins aux riverains de la voie ferrée afin d'éviter des inquiétudes, voire des mouvements de panique. M. BAUMGARTNER répond que la Commune n'a été informée que récemment de ces travaux.

Mme STALDER annonce que la durée des travaux sur les voies et les nuisances inhérentes sont en général annoncées par les CFF aux riverains. Résidant à proximité des rails, elle sait que ces travaux souvent nocturnes sont parfois difficiles à supporter.

M. STALDER, également riverain des voies ferrées, trouve au contraire que ces informations sont de moins en moins transmises. Il relate une anecdote où il a dû descendre sur les voies à 1h du matin pour arrêter des travaux de piquage.

Mme MUTILLOD demande si l'administration peut au moins en faire l'annonce par voie d'affichage. M. STALDER confirme qu'une information sera diffusée. Mme MUTILLOD confirme que ce serait en effet de bon aloi.

La Présidente remercie l'administration d'avertir la population de ces travaux.

Parking au chemin de la Gandole

M. GUX demande où en est le dossier relatif au parking sur le chemin de la Gandole et au changement d'horaire prévu pour le stationnement. M. HONEGGER répond qu'une demande de limitation du stationnement à 8h avec l'accord du propriétaire a été adressée au Canton, et que l'on attend confirmation. Les changements seront effectués aux frais du Canton, qui est à l'origine de la demande.

Aménagement chemin des Chênes – route de Valavran

M. JOSS demande si l'éclairage de tous les passages piétons ou d'un seul passage sera revu. La traversée nocturne est mal éclairée. M. BAUMGARTNER répond que les passages piétons resteront éclairés. La Commune a demandé aux SIG d'étudier cet éclairage qui de son point de vue devrait être amélioré. La Commune attend la réponse.

10. Divers

Dépenses communales pour repas et autres frais

Mme PITTELOUD remercie la Mairie d'avoir répondu à sa question liée à une interrogation récurrente dans les communes genevoises, au sujet des dépenses de repas et autres frais. Elle a bien trouvé – mais par hasard – sur CMNet les documents demandés, relatifs aux frais de restauration et aux signatures. Elle réitère une requête souvent faite au sein de cette assemblée, de bien vouloir demander à l'administration communale d'avertir les conseillers municipaux lorsqu'un document est téléchargé sur CMNet.

11. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé, et le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 21H25

La Secrétaire du Bureau
Fabienne PITTELOUD

La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS

La Présidente
Carol BORLOZ-NEUFFER